

CNRS : fusion des délégations régionales Normandie et Paris Michel-Ange au 01/01/2023



Délégation Normandie du CNRS - © CNRS

« La fusion s'effectuera au 01/01/2023 », confirme le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) à News Tank le 25/03/2022, alors qu'un projet de fusion des délégations régionales Normandie et Paris Michel-Ange a été présenté au CT (Comité technique) du 21/03, suscitant des questions des syndicats, notamment sur la fermeture d'autres DR (Délégation régionale).

Cette fusion aura lieu « sans mutation imposée ni perte de salaire. Ces garanties ont été soulignées dès l'annonce aux agents des deux DR, en assemblée générale. Le dialogue social a été engagé immédiatement, avec la convocation des deux CRHSCT (Comité régional d'hygiène et de sécurité des conditions de travail) concernés et l'information du comité technique du CNRS. Le dialogue social se poursuivra tout au long de l'année, y compris pour réfléchir à sa forme la plus adaptée au site de Caen par rapport au futur CRHSCT commun aux deux sites », ajoute-t-il.

Il indique de plus que :

- « le CNRS maintient son engagement scientifique en Normandie ;
- la fusion des deux délégations régionales s'accompagnera du maintien du site de Caen, sans objectif de réduction d'effectifs sur place ;
- il n'est pas aujourd'hui prévu d'autres fusions de délégations régionales. La DR de Caen se distinguait des autres par sa taille très sensiblement plus faible. La même problématique ne se rencontre pas ailleurs aujourd'hui ».

Interrogé par News Tank le 03/03 sur la piste de supprimer des délégations régionales des ONR (Organismes nationaux de recherche), rejetée par Gilles Bloch, P-DG (Président(e)-directeur(ric)e général(e)) de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), lors d'une audition au Sénat, Antoine Petit, P-DG du CNRS, répondait : « Utiliser le verbe "supprimer" est un chiffon rouge qui ne pourra que ralentir le nécessaire processus d'évolution de leurs missions et de leur positionnement. La vraie question est là : quelles sont les missions que nous voulons donner à ces délégations ? Nous sommes en cours de réflexion au CNRS sur le sujet. »

Dès questions soulevées par le SNTRS-CGT

Suite au comité technique, le SNTRS-CGT (Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique... Confédération générale du travail) soulevait plusieurs questions dans un communiqué daté du 24/03, notamment :

- « Alors que le sujet d'une délégation en sous-effectif est connu de longue date, suivant l'aveu même du directeur général délégué aux ressources, pourquoi la direction du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) n'a-t-elle pas ouvert des postes supplémentaires avant d'en venir à une telle réorganisation ?
- La direction a-t-elle pris la mesure de la charge de travail supplémentaire qui va peser sur les équipes de Paris Michel Ange qui se verront confier la gestion des services ?

- Que dire du message envoyé aux personnels quant à l'éloignement de leur centre de gestion ?
- Quel impact sur la carrière des agents concernés, la défense de leurs intérêts au sein des instances représentatives locales et de leurs droits et leurs prestations sociales locales au travers des Coras (Commission régionale d'action sociale) et des Clas (Comité local d'action sociale) ?
- Quel message envoyé à la région, aux acteurs économiques et aux établissements d'enseignement supérieur et de la recherche locaux sur le rayonnement du CNRS en Normandie ?
- Qui nous dit que demain, on ne va pas décider la fermeture d'autres délégations régionales, en fonction de la baisse des E.T.P.T. (Equivalent temps plein travaillé) imposée au nom de la réduction des dépenses publiques ou du fait de la baisse d'attractivité des salaires au recrutement ou de la baisse de l'activité scientifique (et de son excellence) ?
- Jusqu'où augmentera-t-on la charge de travail des personnels du siège ou d'autres délégations en compensation du redéploiement des services locaux ? »

Le syndicat demande « les moyens supplémentaires nécessaires à minima au maintien, voire au développement, de la présence du CNRS dans les régions ».

Le SNPTES (Syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture) a indiqué à News Tank le 24/03 avoir contacté [Christophe Coudroy](#), DGDR (Directeur général délégué aux ressources) du CNRS, pour avoir plus d'informations sur le projet de fusion. Xavier Duchemin, secrétaire national du syndicat, précise le 28/03 :

« Le DGDR nous a communiqué un certain nombre d'informations telles que le fait qu'aucun agent ne sera déplacé, que les CRHSCT des délégations Normandie (DR19) et Paris Michel-Ange (DR16) seront dans la boucle au niveau de l'évolution du projet. Au niveau scientifique, il nous a assuré que les unités de recherche ne seraient pas impactées par cette fusion et qu'elle devrait permettre de maintenir la qualité du service rendu à celles-ci par la DR. »

« Ces assurances données sont tout de même rassurantes, même si nous resterons vigilants afin d'accompagner au mieux les collègues et nous assurer du respect de ces engagements oraux », complète-t-il.

Le CNRS « ne modifie pas sa représentation scientifique en région »

De son côté, « le CNRS est tutelle de nombreux laboratoires de qualité en Normandie et souhaite poursuivre leur développement avec ses partenaires universitaires. Il ne modifie pas sa représentation scientifique en région, avec toujours un directeur scientifique référent et son adjointe », déclare-t-il à News Tank le 25/03.

« Pour garantir la qualité de service que ces laboratoires sont en droit d'attendre, le CNRS a décidé de procéder à un rapprochement de ses délégations de Caen et de Paris Michel Ange. Le Conseil régional, la mairie et les partenaires du CNRS en ont été informés », précise-t-il.

« La DR de Caen présente une problématique de taille critique »

L'organisme indique que « dans l'organisation actuelle, la délégation régionale de Caen est censée assurer toutes les fonctions d'une délégation régionale ordinaire alors même que son effectif atteint aujourd'hui 31 E.T.P.T. (Equivalent temps plein travaillé) seulement et qu'au vu des indicateurs de charge d'activité communs à toutes les DR (Délégation régionale), il devrait être inférieur ».

Mais « au vu des contraintes d'effectifs du CNRS, qui comprendrait que l'on transfère à la DR de Caen, où le volume d'activité ne le justifie pas, des postes issus d'autres DR aujourd'hui en tension en raison d'un fort volume d'activité ? À l'inverse, comment imaginer de réduire encore l'effectif de la DR de Caen pour l'ajuster au volume d'activité ? », poursuit l'organisme.

Selon le CNRS, « la DR de Caen présente ainsi une problématique de taille critique, particulièrement sensible en cas d'absences individuelles (maladie par exemple) ou dans les périodes de surcroît de charge de travail. Gérer ce type de situation à l'échelle d'un pôle de deux personnes ou de 20 personnes est évidemment très différent, avec des conséquences :

- sur la qualité et la continuité du service aux laboratoires ;
- sur le quotidien des agents de la DR confrontés à des augmentations brutales et fortes de charge de travail, avec en outre des risques pour les processus exigeants des distinctions strictes de fonctions (règle de séparation ordonnateur/comptable par exemple) ».

« Organiser la répartition des tâches à l'échelle des DR de Caen et Paris-Michel-Ange »

« Le projet consiste donc à organiser la répartition des tâches, non plus à l'échelle des seuls agents situés à Caen, mais à l'échelle des DR de Caen et Paris-Michel-Ange », déclare le CNRS.

Ainsi, « la charge de travail sera répartie sur environ 120 postes, permettant d'absorber plus aisément les variations de charge et de préserver la qualité de service aux laboratoires. Ce bénéfice profitera à la fois aux agents de la DR de Caen et de la DR de Paris-Michel-Ange », détaille-t-il.

« Au plan technique, ce rapprochement des deux DR doit prendre en compte notamment les règles de responsabilité des agents comptables sur leur caisse : c'est ce qui induit la formule de la fusion des deux DR », ajoute-t-il.

D'après l'organisme « il n'est donc nullement question de fermer le site de Caen ni même de réduire son effectif. Beaucoup de postes à

D'après l'organisme, « il n'est donc nullement question de fermer le site de Caen, ni même de réduire son effectif. Beaucoup de postes à Caen répondent à une logique de proximité et l'organisation à construire, service par service et dans la concertation, se fera en tenant compte des deux sites (Caen et Paris-Michel-Ange). Le CNRS continuera par ailleurs de renforcer son partenariat avec l'Université de Caen en particulier ».

Et le CNRS de conclure : « Il ne s'agit en rien d'une fermeture du site de Caen associée à un transfert de charge vers la DR de Paris-Michel-Ange. »



Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Le CNRS est le principal organisme de recherche français.

Catégorie : Organisme de recherche publique

Entité(s) affiliée(s) :

- [Institut des sciences humaines et sociales \(InSHS\)](#)
- [Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions \(Insmi\)](#)
- [Institut des sciences de l'information et de leurs interactions \(INS2I\)](#)
- [CNRS Innovation \(CNRS Innovation\)](#)
- [Institut de l'information scientifique et technique - INIST \(Inist\)](#)
- [Institut des sciences biologiques \(INSB\)](#)
- [Institut de chimie \(INC\)](#)
- [Institut écologie et environnement \(INEE\)](#)
- [Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes \(Insis\)](#)
- [Institut national de physique nucléaire et de physique des particules \(IN2P3\)](#)
- [Institut national des sciences de l'Univers \(Insu\)](#)
- [Institut de physique \(INP\)](#)

Adresse du siège

3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16 France

Général

Date de création	1939
Statut	EPST (Établissement public à caractère scientifique et technologique)
Tutelles	Ministère chargé de la recherche
Implantations (dont siège)	Paris (siège) et 18 délégations régionales
P-DG	Antoine Petit (par intérim)
Direction	Directeurs généraux délégués : <ul style="list-style-type: none">• Science : Alain Schuhl (15/03/2018)• Ressources : Christophe Coudroy (23/02/2015)• Innovation : Jean-Luc Moullet (18/03/2019) Directrice de la communication : Sophie Chevallon (septembre 2020)
Gouvernance (autre)	Directrice de cabinet : Marie-Hélène Beauvais (janvier 2014)

Effectifs de chercheurs

2014	17 568
2015	17 383

2016	17 368
------	--------

2017	17 381
------	--------

2018	17 397
------	--------

2019	17 490
------	--------

2020	17 741
------	--------

Source(s) : Open Data Esri

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques et comprennent à la fois les chercheurs permanents et non permanents.

Effectifs des personnels de soutien

2014	13 302
------	--------

2015	13 009
------	--------

2016	12 790
------	--------

2017	12 738
------	--------

2018	12 507
------	--------

2019	12 366
------	--------

2020	12 204
------	--------

Source(s) : Open Data Esri

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques et comprennent à la fois les personnels permanents et non permanents.

Effectifs de doctorants

2014	1 823
------	-------

2015	1 701
------	-------

2016	1 639
------	-------

2017	1 677
------	-------

2018	1 834
------	-------

2019	2 236
------	-------

2020	2 569
------	-------

Source(s) : Open Data Esri

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques.

d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »